

INTERPROFESSIONNALITE BSc1

1. Caractéristiques du module

Année académique 2020-2021

Code : S.SF.371.1004.F.20

Degré d'études : BachelorAnnée d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Type :

 Module obligatoire : module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020 Module optionnel obligatoire Module optionnel

Crédits ECTS : 2 ECTS pour l'IP

Temps de cours : 18 h

Temps de travail personnel encadré : 20 h

Temps de travail personnel individuel : 20 h

Catégorie :

 Module principal – Core course Module lié au module principal – Related course Module facultatif ou complémentaire – Minor course

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre

Niveau :

 Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Langue principale d'enseignement

 Français Anglais Allemand

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

 Rôle d'expert Rôle de promoteur de la santé Rôle de communicateur Rôle d'apprenant et de formateur Rôle de collaborateur Rôle de professionnel Rôle de manager

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs pédagogiques du module

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif ;
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle ;
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé ;
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle ;
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®) ;
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Evolution des contextes et modèles de soins ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques ;
- E-health et outils informatiques au service de la santé.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux ;
- Ateliers thématiques ;
- Interview interprofessionnel ;
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat ;
- Lectures préparatoires ;
- E-learning.

Exigences de fréquentation

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2^{ème} semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe)
- Participation active aux e-learning et au travail de groupe

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 14 du règlement d'études doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non validation du module.

Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le 11 décembre 2020
- B. La synthèse, sur le forum de groupe Moodle, des deux situations recueillies lors de l'entretien semi-dirigé pour le 11 décembre 2020

- C. Un travail écrit d'analyse des entretiens semi-dirigés produit en groupe interprofessionnel rendu au plus tard le vendredi 15 janvier 2021 (coefficient 1)
- D. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 15 janvier 2021 (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points C et D ci-dessus. Les modalités A et B doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de Fx au module

Pas de remédiation

En cas de Fx obtenu au point C, le groupe d'étudiants doit réaliser un travail écrit complémentaire. Ce travail est à restituer en semaine 4.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail décrit sous C au point 5. Un travail écrit complémentaire sera exigé et devra être restitué en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Bréhaux, K. (2016). Libre-arbitre et consentement du patient lors des soins. *Soins*, 61(808), 21-24. <https://doi.org/10.1016/j.soins.2016.07.001>
- Clark, P. G., Cott, C., & Drinka, T. J. K. (2007). Theory and practice in interprofessional ethics: A framework for understanding ethical issues in health care teams. *Journal of Interprofessional Care*, 21(6), 591-603. <https://doi.org/10.1080/13561820701653227>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). Human factors in patient safety: review of topics and tools. *World Health*, 2.
- Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, World Health Organization (WHO), 2010 (p.7-41) (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO_HRH_HP_N_10.3_eng.pdf)
- Irvine, R., Kerridge, I., McPhee, J., & Freeman, S. (2002). Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? *Journal of Interprofessional Care*, 16(3), 199-210. <https://doi.org/10.1080/13561820220146649>
- Pautier, S. (2017). Le secret professionnel soignant : un enjeu de démocratie sanitaire entre immanence et aliénation. *Recherche en soins infirmiers*, (130), 53-67.
- Pomey MP., et al., (2015) Le Montréal Model : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé publique* 27(1), 41-50
- Staines, A., Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risque & qualité*. 13(3), 159-164

- Widmer D., et al., (2016) Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. Revue Médicale suisse. 12, 937-41

La bibliographie complète se trouve sur la plate-forme moodle.

8. Responsable du module par filière et enseignants

Sage-femme : Dani Aubert-Burri

Physiothérapie : Pascal Weber

Nutrition et diététique : Laurence Vernay

Soins infirmiers : Sylvain Boloré

Techniques en radiologie médicale : Sandra Ardizzone

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

En cas de Fx obtenu au point C, le groupe d'étudiants doit réaliser un travail écrit complémentaire. Ce travail est à restituer en semaine 4.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail décrit sous C au point 5. Un travail écrit complémentaire sera exigé et devra être restitué en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

Descriptif validé le 16.06.2020 par Patricia Picchiottino, responsable du dispositif interprofessionnel